

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06852 Numéro SIREN : 481 748 440 Nom ou dénomination : A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM - "A.P.G. DS"
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 97057



20220970572021

DATE DEPOT : 22/07/2022

N° DE DEPOT : 97057

N° GESTION : 2005B06852

N° SIREN : 481748440

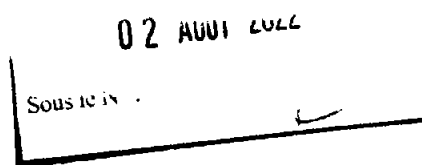
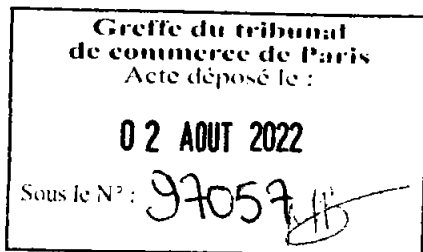
DENOMINATION : A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM - "A.P.G. DS"

ADRESSE : 66 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

MILLESIME : 2021

Jean - Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris



SAS A.P.G. – D.S.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 200 000 €
RCS PARIS 481 748 440

66 Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

A l'associé unique,

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. APG - DS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

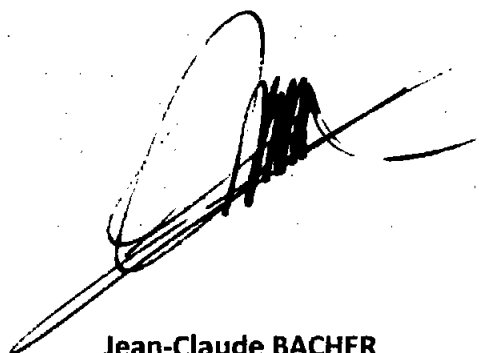
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 15 juin 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a series of vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

① **BILAN - ACTIF**

DGRIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elisés		Durée de l'exercice précédent : 12					
Numéro SIRET : 4 8 1 7 4 8 4 4 0 0 0 1 5		Néant ☐					
		Exercice N, clos le : 31/12/2021					
		N-1 : 31/12/2020					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	32 662	1 483	1 997
		Fonds commercial (I)	AH	AI	2 219 000	2 219 000	2 219 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	14 620	14 620	14 620
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO	43 555	11 108	19 574
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	34 668	10 423	9 997
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	15 000	2 238 860	2 238 860
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	28 660	28 660	28 660
TOTAL (II)		BJ	BK	125 884	4 524 154	4 532 709	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	802 034	262 464	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 800 773	2 215 070	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : _____)	CD	CE	15 640	15 640	
Disponibilités		CF	CG	2 949 560	3 387 284		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 233	6 267		
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 574 239	5 886 726		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	125 884	11 098 393	10 419 435	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 225 A.P.G. DS		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 200 000)	DA	2 200 000	2 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	220 000	220 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	6 117 502	6 491 106
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	371 939	(373 604)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 909 441	8 537 502
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 434 262	1 646 790
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		987
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	102 438	95 596
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 962	118 638
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	440 368	15 058
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 922	4 864
	TOTAL (IV)	EC	2 188 952	1 881 933
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	11 098 393	10 419 435
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 053 893	448 538
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS						Néant ☐		
		Exercice N				Total	Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 502 697	FH	(306 471)	FI	1 196 226	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 502 697	FK	(306 471)	FL	1 196 226	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	855 484	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	89	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 051 800	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 348 818	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 150	
	Salaires et traitements *					FY	241 726	
	Charges sociales (10)					FZ	74 747	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	8 555
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 490	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 690 486	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	361 314
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	22 230	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	916	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	23 146	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 097	
	Différences négatives de change					GS	683	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	15 780	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 366	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	368 680	

Désignation de l'entreprise sas A.P.G.DS										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 259	775	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 259	775	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	3 259	775	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		(155 098)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 078 205	1 271 664	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 706 266	1 645 268	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	371 939	(373 604)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									1K		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									HX		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)									RC		
	(9)	Dont transferts de charges									RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5									A1		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2		
		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9									A4	3 437	3 529
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):										Exercice N		
	Régul. diverses										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
												3 259	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de **€ 10 967 644** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€ 371 939**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Président a arrêté le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2021, le 14 mai 2022.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

L'article 214-15 modifié du PCG prévoit pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, la réalisation d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, afin de tenir compte d'éventuelles évolutions ayant pu diminuer leur rentabilité et leur valeur. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Il n'a pas été comptabilisé de dépréciation au 31 décembre 2021.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

III.1 - Impacts de l'épidémie sur les activités de la Société A.P.G.

Les conséquences de la pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé ont encore connus des effets sur l'année 2021.

Le secteur du transport aérien de personne reste impacté par la crise sanitaire, cependant, la Société A.P.G. DS estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G DS s'est attachée, dans les annexes 1A et 1B, à donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

III.2 – Abandon de compte courant

Le cumul des abandons en compte courant s'élève à €. 300 000 au 31 décembre 2021 au profit de la Société APG Airlines.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Éléments concernant les entreprises liées | : Annexe V |
| - Intégration fiscale | : Annexe VI |

VI - CRISE SANITAIRE – APPROCHE D'ENSEMBLE

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Approche résultat (SIG) | : Annexe 1A |
| - Approche bilan | : Annexe 1B |

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.P.G. DS**

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 267 764	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants] L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants] M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants] M2	KP	54 662	KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants] M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	45 090	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	99 753	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	2 253 860	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	28 660	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	2 282 520	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	4 650 037	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence				par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	2 267 764	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	54 662	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	45 090	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	99 753	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 253 860	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	28 660	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 282 520	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	4 650 037	ØM		

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.G. DS										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	32 147	PF	514	PG		PH	32 662		
TOTAL I		RK	32 147	RM	514	RN		RO	32 662		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	38 088	PW	5 466	PX		PY	43 555		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 093	QM	2 575	QN	3 000	QO	34 668		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	73 181	QV	8 041	QW	3 000	QX	78 222		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	105 328	ØP	8 555	ØQ	3 000	ØR	110 884		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
		- corporelles	6E		6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	15 000	9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	15 000	TY		TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	15 000	UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF			
		- financières	UG		UH			
		- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	2 253 860	UM		UN	2 253 860				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	28 660	UV		UW	28 660				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	802 034		802 034						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 130		12 130					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	4 865		4 865					
	Groupe et associés (2)	VC	1 937 000		1 937 000						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	845 278		845 278						
	Charges constatées d'avance	VS	6 233		6 233						
	TOTAUX		VT	5 891 560	VU	3 609 040	VV	2 282 520			
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	867		867						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 433 395		298 336		1 135 059				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	102 438		102 438						
Personnel et comptes rattachés		8C	62 169		62 169						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 782		43 782						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	97 468		97 468						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 543		3 543						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	440 368		440 368						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	4 922		4 922						
TOTAUX		VY	2 188 952	VZ	1 053 893		1 135 059				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	212 885	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 371 939	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		WO
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		WR
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						371 939	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				XB
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ
	Majoration d'amortissement *						XA
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissant ou mobiliser cotées (art. 208C)		K3	ZX
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	ZY
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquécies)		PC	XD
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	Dont déduction exceptionnelle sur valeur de conduite		YH	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		800 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		428 061	

Exercice clos le : 31 décembre 2021

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	44 999	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	45 101	
* primes et gratifications	17 000	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	18 196	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	18 942	
* charges sur primes	7 480	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	807	
* Formation professionnelle	690	
* Complt CVAE	130	
* Autres		
* C3S		-
518 - INTERETS COURUS A PAYER	867	
	154 212	-

Exercice clos le : 31 décembre 2021

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	67 531
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	13 939
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	1 500
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé. Particulière avec l'Etat	4 865
. C.V.A.E.	-
<i>Débiteurs divers</i>	
. Produits financiers - CAT & CE -	-
. Rém. C/c	26 300
. Indemnités journalières SS	-
TOTAL	114 135

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
SODEXHO Tickets restaurant	108
Code IATA	4 922
CFA Loc. CCI	833
CCFA Cot. CCI	369
Présence Assistance	-
LCL / HSBC Frais	-
TOTAL	6 232

Exercice clos le : 31 décembre 2021

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.200.000 représenté par 22.000 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2021**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 28 070
TOTAL	€ 28 070

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Emprunt : Capital restant à rembourser	€ 1 433 794
Moins 1 an	€ 298 336
De 1 à 5 ans	€ 1 135 059
A plus de 5 ans	-
Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	€ 1 433 794

Exercice clos : 31 décembre 2021

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Débiteur divers :		
APG Inc	531	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	127 449	
APG Airlines	93 985	
APG Inc	97 338	
APG Travel	<7>	
* Clients : acomptes		
* Associés :		
APG	-	
APG Airlines	1 900 000	
APG Travel	37 000	
	2 256 296	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	14 666	
APG Airlines	2 372	
APG Inc	14 159	
* Fournisseurs -Fact. Non parvenues		
* Clients Avoir à établir		
* Créiteurs divers :		
APG		
APG Airlines	512	
APG Inc	-	
* Associés :		
APG		
APG Travel		
	31 709	

Exercice clos : 31 décembre 2021

INTÉGRATION FISCALE

A.P.G. Distribution System, filiale, fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société-mère AIR PROMOTION GROUPE. Cette option a été exercée à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans.

Convention d'intégration fiscale

Conditions et obligations

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société-mère, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour où elles seront redevenues bénéficiaires.

Les économies seront constatées l'année suivante par la Société AIR PROMOTION GROUP, soit pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 : €. -

- Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont également conservées chez la société-mère, mais sont constatées en produits ou en charges.

I - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

	A.P.G. SAS mère	APG DS SAS Filiale	Ensemble Groupe
Résultat fiscal	187 203	< 428 061 >	< 240 858 >
Impôt-sociétés	-	-	-
Acomptes versés	0	0	0
Crédit CICE	-	-	-
Crédit Apprentissage	-	-	-
Solde impôt-sociétés	45 225	-	45 225
Créances d'impôt-sociétés sur Dettes d'impôt-sociétés envers			
Economie d'impôt comptabilisée Chez APG			
Créances d'impôt-sociétés Groupe Dettes d'impôt-sociétés Groupe			

II - Différence entre l'impôt-comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

- I.S. comptabilisé	45 225
- I.S. Groupe	-
Différence →	45 225

III - Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

- I.S. comptabilisé avec intégration.	-
- I.S. sans intégration fiscale.....	45 225
Différence →	45 225

	Réal 31/12/2021	Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2021 retraité Impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 Ventes de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1 <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
701 à 703 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production vendue	1 196 226			0	1 196 226
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
72 Production immobilisée	0			0	0
Solde 2 <i>Production de l'exercice</i>	1 196 226	0	0	0	1 196 226
<i>Solde 1</i> <i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
<i>Solde 2</i> <i>Production de l'exercice</i>	1 196 226	0	0	0	1 196 226
601 à 609 Achats d'approvisionnements	-905 239			0	-905 239
61/62 net 619 et 629 Autres charges externes	-443 579			0	-443 579
Solde 3 <i>Valeur Ajoutée</i>	-152 592	0	0	0	-152 592
<i>Solde 3</i> <i>Valeur Ajoutée</i>	-152 592	0	0	0	-152 592
74 Subvention d'exploitation	855 484			0	855 484
Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les régions			-800 000	-800 000	-800 000
Aide paiement Urssaf			-55 484	-55 484	-55 484
63 Impôts taxes et versements assimilés	-13 150			0	-13 150
Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts				0	0
64 charges de personnel	-316 473				-316 473
Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle			-109 840	-109 840	-109 840
Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts			-14 417	-14 417	-14 417
Solde 4 <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	373 269	0	-979 741	-979 741	-606 471
<i>Solde 4</i> <i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	373 269	0	-979 741	-979 741	-606 471
781 Reprises sur amortissements & provisions				0	0
681 Dot. Aux Amortissements et Provisions	-8 555			0	-8 555
75 Autres produits de gestion courante	89			0	89
65 Autres charges de gestion courante	-3 490			0	-3 490
791 Transferts de charges	0			0	0
Solde 5 <i>Résultat d'exploitation</i>	361 313	0	-979 741	-979 741	-618 427
<i>Solde 5</i> <i>Résultat d'exploitation</i>	361 313	0	-979 741	-979 741	-618 427
755/655 +/- Quote-part d'opérations faites en commun	0			0	0
76/786/796 Produits financiers	23 146			0	23 146
66/686 Charges financières	-15 780	4 184		4 184	-11 596
Solde 6 <i>Résultat courant avant Impôts</i>	368 679	4 184	-979 741	-975 557	-606 876
77/787/797 Produits exceptionnels	3 259				3 259
67/687 Charges exceptionnelles	0				0
Solde 7 <i>Résultat exceptionnel</i>	3 259	0	0	0	3 259
<i>Solde 6</i> <i>Résultat courant avant Impôts</i>	368 679	4 184	-979 741	-975 557	-606 876
<i>Solde 7</i> <i>Résultat exceptionnel</i>	3 259	0	0	0	3 259
Participation des salariés	0			0	0
Impôts sur les bénéfices	0			0	0
Solde 8 <i>Résultat net comptable</i>	371 939	4 184	-979 741	-975 557	-603 617

ACTIF	31/12/2021 Réal	Dont Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 235 103			0	2 235 103
21-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 530			0	21 530
Achat de matériel informatique ou pédagogique (tablettes, ordinateurs, serveurs...)				0	0
Surcoûts des travaux à cause du confinement (interruption de chantier / reprise)				0	0
Achat de matériel de distanciation (cloisons, vitres...) et de nettoyage / lavage				0	0
Investissements prévus reportés				0	0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 267 520			0	2 267 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(I) 4 524 154	0	0	0	4 524 154
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0			0	0
410 CREANCES CLIENTS	671 285			0	671 285
CREANCES SOCIALES	1 500			0	1 500
CREANCES FISCALES	16 995		-11 880	-11 880	5 114
CREANCES AUTRES	2 755 978		-800 000	-800 000	1 955 978
50 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0			0	0
51-53 DISPONIBILITES	2 965 200	3 716	-783 956	-780 239	2 184 960
- Consommation de la trésorerie disponible		(-)		0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	(II) 6 410 958	3 716	-1 595 836	-1 592 120	4 818 838
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 233			0	6 233
ECART DE CONVERSION ACTIF	0			0	0
POTS A RECEVOIR	26 300			0	26 300
TOTAL DE L'ACTIF	(I + II) 10 967 644	3 716	-1 595 836	-1 592 120	9 375 524

PASSIF	31/12/2021 Réal	Dont Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
101/108 CAPITAL	2 200 000			0	2 200 000
105/106 RESERVES	220 000			0	220 000
110/119 REPORT A NOUVEAU	6 117 502		-11 880	-11 880	6 105 621
120/129 RESULTAT	371 939	4 184	-979 741	-975 557	-603 618
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0			0	0
- Subvention prévention Covid Assurance Maladie			(+)	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(I) 8 909 441	4 184	-991 621	-987 437	7 922 004
15 PROVISIONS	0			0	0
TOTAL PROVISIONS	(II) 0	0	0	0	0
16 DETTES FINANCIERES	1 434 262	-468	-666 400	-666 868	767 394
- Souscription d'un PGE (prêt garanti par l'Etat)				0	0
- Report d'échéances d'emprunts				0	0
- Avances de trésorerie				0	0
400 DETTES COMMERCIALES	102 438			0	102 438
42 DETTES SOCIALES	105 951		69 901	69 901	175 852
- Délais de paiement d'échéances sociales				0	0
43 DETTES FISCALES	101 011		-7 715	-7 715	93 296
- Délais de paiement d'échéances fiscales				0	0
45 DETTES AUTRES	309 620			0	309 620
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 922			0	4 922
TOTAL DETTES	(III) 2 058 203	-468	-604 214	-604 682	1 453 521
TOTAL DU PASSIF	(I + II + III) 10 967 644	3 716	-1 595 836	-1 592 120	9 375 524

A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Madame,

En votre qualité d'actionnaire unique de la Société A.P.G. DS, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que la convocation à la présente assemblée vous a été régulièrement adressée ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 16^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les contrats
- . Les résultats de l'exercice

80

1) CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2021, a été encore une année marquée par la crise COVID : les frontières sont restées largement fermées et pendant toute l'année les voyages ont été soumis à des restrictions gouvernementales rendant les déplacements très difficiles.

Nous avons donc fait appel à l'activité partielle puisque nos clients compagnies aériennes se sont retrouvés à l'arrêt et signé l'APLD suite à l'accord de branche signé en avril 2021.

Plus que jamais la distribution en matière de transport aérien est une clé majeure du succès d'une compagnie aérienne. La compétence en la matière est extrêmement diluée voire parfois inexistante au sein de certaines compagnies émergentes. Les compagnies sont prêtes à payer cher les services de distribution à partir du moment où c'est indolore pour elles donc à coûts variables.

Les succès d'APG DS ne sont plus à démontrer et même dans cette année de crise nous avons assuré la continuité de nos services avec notamment le traitement des remboursements qui ont atteint un volume hors normes.

2) LES SERVICES D'APG DS

L'ensemble de l'activité d'APG DS est axé sur la distribution des compagnies aériennes régulières.

a) Le service de chargement de tarifs négociés en GDS- et ATPCO

Nous avons arrêté le chargement via ATPCO car cela n'engendrait pas de rentabilité. Nous gardons 2 personnes qui disposent de la qualification chargement au sein des différents GDS mais ce n'est plus une occupation à 100%.

Ce n'est pas une activité phare mais plus une vitrine pour montrer notre capacité à délivrer des services de distribution complets.

Ce service est utilisé dans le cadre de complément d'activité de ABCS et pour notre compagnie Aérienne.

b) ABCS

Le produit ABCS continue mais logiquement n'a pas augmenté cette année.

A noter que nous avons renforcé les procédures de contrôle du risque de défauts des agences avec de nouveaux standards.

Les ventes ont repris depuis le dernier trimestre 2021 même si nous ne sommes pas encore au niveau de 2019, année de référence avant crise sanitaire.

Nous avons conservé notre service auprès de compagnies aériennes ce qui est tout à fait remarquable et rentre dans notre stratégie de qualité de service à long terme. De nombreux remboursements et travail en back office ont été effectués, confortant notre image de qualité de service.

80²

c) ARC-AACS

Le produit AACS est le pendant de ABCS aux Etats Unis. Il continue de croître avec plusieurs contrats signés.

Cependant, comme pour ABCS les ventes ont repris mais pas encore au niveau de 2019. Nous avons conservé notre service auprès de compagnies aériennes ce qui est tout à fait remarquable et rentre dans notre stratégie de qualité de service à long terme.

De nombreux remboursements et travail en 'back office' ont été effectués, confortant notre image de qualité de service

3) LES CONTRATS

Nous avons gagné quelques contrats en 2021 que ce soit sur ABCS ou AACS : la reprise du trafic engendrera forcément des ventes.

4) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

Chiffre d'affaires net : €. 1 196 226 en léger recul par rapport à l'année précédente.

APG DS finit l'exercice 2021 avec un résultat courant avant impôts à €. 368 680 en forte hausse.

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	1 196 226	1 227 029	< 2,51 >
Produits d'exploitation	2 051 800	1 247 040	
Charges d'exploitation	1 690 486	1 781 409	< 5,10 >
Résultat d'exploitation	361 314	<534 369>	
Traitements et salaires	241 726	289 529	
Charges sociales	74 747	59 540	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	7 366	4 892	
Résultat courant avant impôt	368 680	<529 477>	
Résultat exceptionnel	3 259	775	
Impôts sur les bénéfices	-	<155 098>	
Résultat net	371 939	<373 604>	
Total du bilan	10 967 644	10 419 435	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 371 938,98.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 371 938,98	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 117 501,79 à 6 489 440,77)		€. 371 938,98
Total	€. 371 938,98	€. 371 938,98

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Crise du COVID touche durement le secteur du transport aérien qui est tributaire des décisions des gouvernements pour rouvrir les frontières et dans l'attente de la réouverture des frontières de manière coordonnée avec des mesures sanitaires homogènes, conditions sine qua non pour que les compagnies aériennes puissent revoler de façon stable.

Les perspectives sont néanmoins rassurantes et le budget 2022 sort en positif.

Le début d'année a été lent du fait de Omicron mais nous constatons une vraie reprise depuis avril 2022. L'été s'annonce bon. Et même si personne n'a de visibilité au-delà de septembre nous sommes confiants dans la reprise. Les fondamentaux sont là avec la capacité de commercialiser nos produits auprès des compagnies déjà adhérentes aux BSPs, et d'étendre sur les USA avec AACS. Nous ne sommes pas tributaire d'un pays ou d'une compagnie bien au contraire.

Nous avons déjà signé de nouveaux contrats au 1er trimestre 2022 et la reprise des ventes un peu lente en début d'année du fait d'Omicron semble là depuis avril 2022.

Suite à la crise Covid, les compagnies aériennes devront trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et distribution à coût variable ce qui est la niche du groupe APG.

Nous avons constaté cette accélération en 2021

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Néant.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Les tableaux annexés à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de nos filiales.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP Inc**Objet** : Représentation de compagnies aériennes

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	6 356 060	5 992 465	+ 6,08
Produits d'exploitation	6 646 612	6 906 437	
Charges d'exploitation	4 339 414	6 398 967	< 32,19 >
Résultat d'exploitation	2 307 198	507 470	
Traitements et salaires	308 711	319 944	
Charges sociales	101 625	68 554	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<207>	247 541	
Résultat courant avant impôt	2 306 991	755 011	
Résultat exceptionnel	<973 382>	<390 084>	
Impôts sur les bénéfices	353 847	40 580	
Résultat net	979 762	324 347	
Total du bilan	18 200 707	15 686 514	

APG AIRLINES

Objet : Activité de transport aérien

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	3 636 105	4 608 512	< 21,10 >
Produits d'exploitation	10 157 201	9 700 674	
Charges d'exploitation	11 061 880	9 442 997	+ 17,14
Résultat d'exploitation	<904 679>	257 677	
Traitements et salaires	364 295	328 637	
Charges sociales	137 509	81 416	
Effectif	9	9	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	1 286 445	<401 074>	
Résultat courant avant impôt	381 766	<143 397>	
Résultat exceptionnel	59 039	212 248	
Impôts sur les bénéfices	102 488	13 678	
Résultat net	338 317	55 173	
Total du bilan	34 806 663	30 115 962	

APG TRAVELS

Objet : Agence de voyages

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart en %
Chiffre d'affaires	34 338	3 151	n/a
Produits d'exploitation	34 340	3 151	
Charges d'exploitation	14 217	12 779	+ 11,24
Résultat d'exploitation	19 661	<9 628>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<891>	-	
Résultat courant avant impôt	18 770	<9 628>	
Résultat exceptionnel	270	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	19 040	<9 628>	
Total du bilan	188 283	24 074	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

de manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP Inc (524 192 507 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 82,69 %

⇒ E Heliair sise Heliport de Monaco – avenue de Ligures – 98000 MONACO

Pourcentage de détention : 10,00 %

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 60,00 %

⇒ APG TRAVEL (834 323 529 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 100,00 %

de manière indirecte :

Pas de contrôle de cette nature

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 août 2020, pour une nouvelle période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Commissaires aux comptes

- *Monsieur Jean-Claude BACHER :*

Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les l'arrêté des comptes du 31 décembre 2016, Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- *Cabinet ALLIANCE AUDIT :*

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les l'arrêté des comptes du 31 décembre 2016, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit normalement établir un rapport spécial.

Compte tenu de notre statut juridique, à savoir S.A.S.U., cette obligation disparaît.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						

Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels et délais légaux :.

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

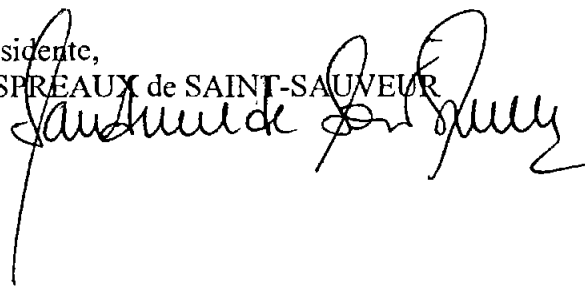
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux,
Le trente juin à 10 heures 30,

➤ **AIR PROMOTION GROUP – « APG »**

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 105.000

dont le siège social est à PARIS (75008) 66 avenue des Champs Elysées

immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro B 412 545 428

représentée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Associée unique de la Société A.P.G. Distribution System

Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I. a préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente non associée, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020

II. a pris les décisions suivantes relatives aux :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Associée unique, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.



En conséquence :

↳ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente,

↳ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 371 938,98 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 371 938,98	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 117 501,79 à 6 489 440,77)		€. 371 938,98
Total	€. 371 938,98	€. 371 938,98

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

80

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

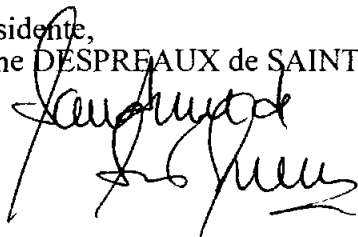
CLOTURE

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique

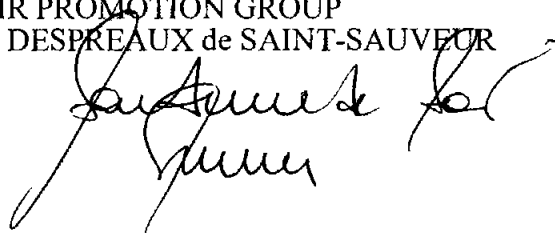
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Associée unique.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Associée unique,
AIR PROMOTION GROUP
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de € 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit € 371 938,98 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€ 371 938,98	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de € 6 117 501,79 à 6 489 440,77)		€ 371 938,98
Total	€ 371 938,98	€ 371 938,98

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2018	-		-	-
31.12.2019	-		-	-
31.12.2020	-		-	-

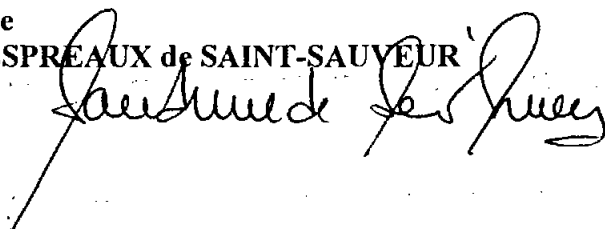
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

POUVOIR

Je, soussignée :

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Distribution System

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

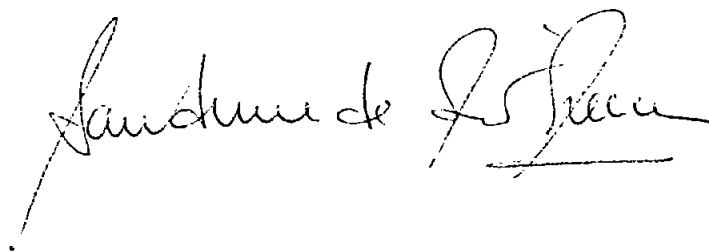
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine de Saint-Sauveur', is written over a horizontal line.